

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2023

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Véronique ATGER, Elisabeth BOULAT, Gérard COGNET, Véronique DUBUS, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés : Gilbert COMMANDRE.

.....

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Révision du prix de vente du bois des terrains communaux et sectionaux. Le conseil municipal donne son accord.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Monsieur le Maire explique que la commune a déjà délibéré à ce sujet mais que la Préfecture conseille de re-délibérer en indiquant, cette fois-ci, que les documents relatifs au dossier soient consultables en mairie afin que les habitants de la commune puissent formuler, si besoin, leurs observations. Le conseil municipal valide cette proposition.

Travaux d'électrification au Grand-Altier : versement d'un fonds de concours au SDEE :

Monsieur le Maire expose que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération, et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement GC-BTS Grand Altier	34 790.35 €	Participation du SDEE	24 024.60 €
		Fonds de concours de la commune <i>(40% travaux HT génie civil devis câblage - 5x2000€)</i>	10 765.75 €
Total	34 790.35 €	Total	34 790.35 €

Le conseil municipal adopte la proposition et s'engage à verser au SDEE le fonds de concours.

Convention avec le collègue Odilon Barrot pour la fourniture de repas en 2024 et fixation du tarif du repas de la cantine scolaire d'Altier :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec le Collège et le Département.

Le prix du repas sera facturé à la commune par le Collège de Villefort à 4.65 € par élève pour l'année civile 2024. Il rappelle qu'actuellement la commune refacture aux familles le prix du repas de cantine à 4.00 € / élève.

Le conseil municipal accepte la convention et maintient le tarif du repas de la cantine scolaire d'Altier à 4.00€.

Révision des tarifs du Parc Résidentiel pour l'année 2024 :

Le conseil municipal décide d'augmenter de 10,00 € les tarifs à la semaine pour les chalets et de ne pas augmenter les autres tarifs.

Conventions de déneigement avec le GAEC La Ferme des Sognes, le GAEC du ROUBE et Nadine BEYS, à compter du 15 février 2024 :

Monsieur le Maire propose de passer de nouvelles conventions de déneigement avec le GAEC La Ferme des Sognes, le GAEC du ROUBE et Nadine BEYS qui effectuent le déneigement dans les rues de leurs villages. Le conseil municipal fixe le montant de la rémunération des prestataires à 30 € par intervention de déneigement et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale :

Suite au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, le conseil municipal décide d'accorder une prime exceptionnelle de 600 € / agent, ce montant sera proratisé en fonction de la durée d'emploi et/ou de la quotité de travail de chaque agent sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Une dégressivité est prévue en fonction des niveaux de revenus.

Proposition d'adhésion au Pays d'Art et d'Histoire :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan dont les objectifs prioritaires du label sont : sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine, favoriser un tourisme de qualité et impulser la création contemporaine.

Il précise que, dans le cadre de cette adhésion, l'Association Sculptures en Liberté pourrait bénéficier d'un soutien pour des actions de mise en valeur du petit patrimoine.

La cotisation annuelle est de 2,10 € / habitant.

Le conseil municipal (Pour : 8, Abstentions : 2, Contre : 0) décide d'adhérer au Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan.

Révision du prix de vente du bois des terrains communaux et sectionaux :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place un règlement d'affouage pour les coupes de bois en forêts communales et sectionales avec un tarif unique à 3,00 € le stère de bois sur pied, en faveur des résidents permanents ou secondaires de la commune qui en font la demande. Il propose de réviser ce tarif.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 4,00 € le m³ de bois sur pied, à compter du 1er janvier 2024. Cette taxe permet de compenser les frais engagés par la commune pour payer les impôts fonciers, les frais de garderie et de marquage payés à l'ONF.

Questions diverses :

AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle :

De nouvelles mesures des débits ont été effectuées. Les débits relevés sont importants. Un prélèvement d'eau, pour analyse des métaux lourds, a été effectué. La commune va lancer une consultation pour choisir un bureau d'étude afin de constituer le dossier administratif d'autorisation de prélèvement.

Campagne de stérilisation des chats errants :

8 chats ont été stérilisés. Un nouveau dossier de demande d'aide sera envoyé à la Fondation Brigitte Bardot, début 2024, en vue de faire stériliser d'autres chats.

Distribution des colis de Noël des Aînés:

Les colis seront confectionnés le 18 décembre et distribués ensuite par les conseillers municipaux.

Repas des élus et des agents :

Il aura lieu le 19 janvier 2024 à l'arbre à pain.